



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Allocations et ressources

Question écrite n° 37896

Texte de la question

M Michel Hannoun attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur le cas des personnes majeures infirmes moteur cérébral ayant besoin d'une assistance permanente et ne trouvant pas d'établissement adapté susceptible de les accueillir. Ces personnes peuvent, dans certains cas, intégrer d'autres types de centres financés par la sécurité sociale sans toutefois bénéficier des soins qu'elles pourraient attendre. Dans ces conditions, il lui demande s'il ne serait pas possible d'envisager l'attribution d'une partie au moins de l'aide financière allouée aux établissements par la sécurité sociale directement aux handicapés eux-mêmes. De cette façon, ils pourraient dans certains cas s'assurer un maintien à domicile correct.

Données clés

Auteur : [M. Hannoun Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37896

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1080